

## Lecture par le Parlement du projet de budget 2017 de l'Union européenne.

Le 26 octobre 2016, le Parlement européen doit décider des modifications à apporter, s'il y a lieu, à la position du Conseil sur le projet de budget 2017 de l'Union européenne présenté par la Commission européenne. Le rapport que la commission des budgets a préparé supprime toutes les réductions budgétaires proposées par le Conseil en septembre et augmente encore les crédits dans un certain nombre de domaines prioritaires. En outre, la proposition de résolution inscrit le budget de l'Union européenne pour 2017 dans le contexte de la révision du cadre financier pluriannuel à l'examen et se penche sur les défis plus larges auxquels l'Union européenne se trouve confrontée.

### Procédure budgétaire 2017

Le 30 juin 2016, la **Commission européenne** a [présenté](#) le projet de budget de l'Union européenne pour [2017](#), qui s'élevait à un total de 157,7 milliards d'euros d'engagements (+ 1,7 % par rapport à 2016) et 134,9 milliards d'euros de paiements (-6,3 % par rapport à 2016). La Commission expliquait le plus faible niveau de paiements proposé par les lenteurs initiales de la mise en œuvre des programmes de cohésion. En septembre 2016, le **Conseil** a [adopté](#) sa lecture du projet de budget, en proposant de réduire les engagements à 156,4 milliards d'euros et les paiements à 133,8 milliards d'euros (-0,8 % par rapport au projet de budget, dans un cas comme dans l'autre). Selon les dires du Conseil, les réductions qu'il propose touchent des secteurs où les chiffres de la Commission surestiment les besoins réels. Le **Parlement européen**, autre branche de l'autorité budgétaire, dispose de 42 jours, à partir du moment où le Conseil lui a donné communication de sa lecture, pour approuver celle-ci ou la modifier.

### Le rapport de la commission des budgets du Parlement européen.

Après avoir consulté toutes les commissions concernées du Parlement, la **commission des budgets** du Parlement européen (BUDG) a [déposé](#) son rapport sur la position du Conseil (rapporteurs: Jens Geier, S&D, Allemagne; et Indrek Tarand, Verts/ALE, Estonie) en vue de la séance plénière. Le texte porte les engagements à 161,8 milliards d'euros (+ 2,6 % par rapport au projet de budget) et les paiements à 136,8 milliards d'euros (+ 1,4 %). Critiquant l'approche du Conseil, le rapport s'inspire des priorités du Parlement européen pour le prochain exercice budgétaire de l'Union européenne (arrêtées en plénière dans une [résolution](#) de mars 2016) et pour la seconde moitié du cadre financier pluriannuel 2014 – 2020 ([résolution](#) de juillet 2016).

En plus de supprimer toutes les réductions budgétaires figurant dans la lecture du Conseil, la commission BUDG propose d'augmenter les engagements de 4,13 milliards d'euros et les paiements de 1,9 milliard d'euros par rapport aux chiffres initiaux de la Commission. D'une part, les augmentations ont trait aux financements en faveur de la **jeunesse**, de la **création d'emplois** et de la **croissance** (ex: Initiative pour l'emploi des jeunes, Erasmus+, Programme pour l'emploi et l'innovation sociale, programme Horizon 2020 pour la recherche et le développement, et Mécanisme pour l'interconnexion en Europe en faveur de projets d'infrastructures). D'autre part, des crédits supplémentaires sont proposés pour des activités dans le domaine de la **migration**, de l'**asile** et de la **sécurité** (ex: des crédits pour des agences telles qu'Europol, Eurojust et le Bureau européen d'appui en matière d'asile; des ressources destinées à des pays tiers dans la région méditerranéenne au titre de l'instrument européen de voisinage; et des crédits pour l'aide humanitaire). Une enveloppe est également prévue pour un ensemble de mesures d'urgence de 600 millions d'euros dans le **secteur laitier**.



Le rapport demande le déploiement complet des **instruments de flexibilité** et la meilleure utilisation **du réexamen/de la révision à mi-parcours du CFP 2014-2020**, en observant que les crises ont continuellement mis sous pression les rubriques «Sécurité et citoyenneté» et «L'Europe dans le monde». En 2013, craignant déjà que le CFP ne dispose de ressources insuffisantes pour servir les objectifs de l'Union européenne, le Parlement européen a [subordonné](#) son accord à un réexamen/une révision à mi-parcours. La [proposition](#) que la Commission a déposée en septembre 2016 ne modifie pas les ressources globales mais augmente la flexibilité. La Commission propose également de redéployer les marges inutilisées du CFP au bénéfice de domaines prioritaires.

Si le Parlement européen ne modifie pas la position du Conseil ou ne prend pas de décision pour le 27 octobre, le budget 2017 de l'Union européenne est réputé adopté sous la forme de la lecture du Conseil. Cependant, cela ne s'est jamais produit dans la pratique. Si le Parlement apporte des modifications à la lecture du Conseil (et si chaque institution maintient sa position), une procédure de conciliation de 21 jours a lieu (cette année, jusqu'au 17 novembre). Si le Parlement européen et le Conseil ne parviennent pas à s'entendre à la fin de la procédure de conciliation, la Commission européenne doit déposer un nouveau projet de budget.